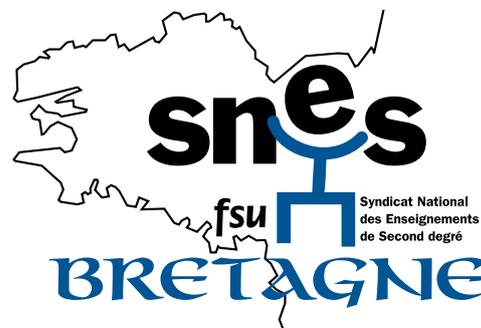




Élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre

SPÉCIAL TZR



Les TZR sont irremplaçables !

Le remplacement est un besoin permanent du service public d'Éducation. Pourtant, en Bretagne comme ailleurs sur le territoire, il est en crise. Dans certaines disciplines comme la technologie ou les SVT, plus aucun personnel titulaire n'est disponible dès la rentrée ! Les suppléances inférieures à 15 jours ne sont plus couvertes depuis des années. Pour pallier des absences de collègues plus longues, le recours à des personnels précaires devient la règle. Contrairement aux propos récents de la Ministre de l'Éducation Nationale dans *Libération* du 24 octobre, il y a bien un problème de remplacement.

Le corollaire de cette dégradation de la situation du remplacement, c'est la dégradation des conditions d'exercice des TZR. Ils sont de plus en plus souvent affectés sur deux établissements ou plus, parfois fort loin de leur domicile, de sorte que beaucoup ont finalement l'impression d'être des enseignants de seconde zone, ne bénéficiant pas des mêmes droits que leurs collègues titulaires d'un poste fixe en établissement. Pourtant, ils ont bien le même statut et seule leur mission, le remplacement, est particulière.

C'est pourquoi le SNES-Bretagne continue de lutter à vos côtés pour que vos droits soient respectés. Il a ainsi récemment obtenu que toute suppléance ouvre systématiquement le droit au versement de l'ISSR. Au quotidien, ses militants continuent d'accompagner les TZR afin de les aider face à d'éventuelles difficultés. Mais au-delà, le SNES-FSU persiste à exiger des recrutements à la hauteur des besoins dans les établissements comme sur les zones de remplacement afin d'améliorer en même temps les conditions de travail des collègues et la qualité du service public d'éducation.



Gwénaél Le Paih, Fabrice Rabat,
20 novembre 2014

L'agenda du TZR

Novembre-Décembre

- Du 6 novembre au 27 novembre demande de congés formation.
- Du 20 novembre au 9 décembre : mutations inter-académiques. Pensez à envoyer votre fiche syndicale !
- Du 27 novembre au 4 décembre 2014 : vote aux élections professionnelles.
- CAPA avancement d'échelon. Pensez à envoyer votre fiche syndicale !

Janvier-Février

- Notation administrative : par le chef d'établissement d'AFA ou du RAD si suppléance. Contestation possible de la note (contacter le SNES).
- Groupe de travail congés formation.

Mars-Avril

- Saisie des vœux pour le mouvement intra-académique (faites-vous conseiller par les commissaires paritaires SNES qui suivent votre discipline).
- CAPA notation administrative.

Juin

- CAPA hors-classe
- Mutation intra-académique - Résultats (demande de changement de RAD - contacter le SNES).

Juillet

- Phase d'ajustement : affectation des TZR en AFA et changement de RAD sur demande écrite.



POUR VOTER :

- 1/ créer votre espace électeur au plus vite
- 2/ conserver votre identifiant et votre mot de passe
- 3/ voter du 27 novembre au 4 décembre

Plus d'infos dans le SNES Bretagne n°113

Élections professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

**JE VOTE SNES
JE VOTE FSU**

**Attention, chaque scrutin académique est doublé d'un scrutin national :
CAPA/CAPN - CTA/CTN.
Vous votez 4 fois.**

snes fsu ENSEMBLE POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

**Pour les CAP
(CAPA et CAPN)
je vote SNES-FSU**

**Pour les CT
(CTA et CTM)
je vote FSU**

ISSR et frais de déplacements : enfin !

Le versement de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) est justifié par la spécificité des missions confiées aux TZR affectés en suppléance.

Depuis 2008, le SNES-FSU demandait régulièrement à l'administration de répondre à une demande simple : indemniser les TZR dès la première suppléance, sans attendre un éventuel nouveau remplacement. Pourtant, à chaque fois, le rectorat - qui disait comprendre cette demande - s'abstenait d'y donner une suite favorable. Et les TZR continuaient de financer eux-mêmes leurs déplacements, parfois pendant des mois et sur des distances considérables.

Suite à une nouvelle sollicitation en juillet, le rectorat a fini par accéder en octobre dernier à cette revendication : toute suppléance sera indemnisée en ISSR, même si elle est susceptible d'être reconduite en une ou plusieurs fois jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le SNES-FSU se réjouit que cette décision ait enfin été prise, car il s'agit d'une avancée majeure pour les collègues concernés. Elle montre en outre qu'une revendication juste ne doit jamais être abandonnée.

Principales indemnités ou remboursements de frais selon votre situation

	Affectation à l'année	Suppléances
ISOE part fixe	Oui	Oui
ISOE part modulable (professeur principal)	Oui (si nommé PP)	Oui (si nommé PP à la place du collègue remplacé, au prorata de la durée de la suppléance)
ISSR	Non	Oui (si suppléance hors RAD)
Frais de déplacement	Oui	Non
Frais de repas	(contacter le SNES-FSU)	

Une clarification importante

Non, le TZR n'a pas un statut particulier, comme l'affirment certains. Les TZR ont les obligations, droits et statuts de leur corps, qu'ils soient certifiés, agrégés, CPE ou CO-Psy. Le Conseil d'État l'a récemment confirmé dans le cadre de la préparation du nouveau décret sur les obligations de service : les collègues TZR doivent bénéficier des mêmes garanties et protections que l'ensemble des enseignants, notamment en ce qui concerne les compléments de service. Le SNES-FSU a d'ailleurs bataillé en Comité Technique Ministériel en proposant des amendements pour que ce décret s'applique sans restriction aux TZR (pas de bivalence imposée, 1h de décharge pour tout CSD sur une autre commune...).

Pour le SNES-FSU, les compléments de service doivent avoir un caractère exceptionnel. Il restera donc très attentif au moment de l'écriture des circulaires d'application et lors de la préparation de rentrée pour obtenir un cadrage de ces compléments de service et garantir la protection des collègues concernés.



Témoignage

Gwendoline, TZR d'Histoire-Géo, Zone de Rennes

Entrante dans l'académie, la découverte de l'affectation sur ZR n'a pas toujours été simple : attente d'une nomination en juillet, nouvelle attente fin août... pour finalement obtenir un poste à l'année sur deux établissements avec son lot de démarches propres au remplacement, le jour de la pré-rentrée.



Le SNES Académique s'est montré très présent lors des différentes phases (voeux préférentiels sur ZR lors du mouvement intra, GT affectation de juillet, prise en main de DT-Ulysse...). Le secteur emploi se rend toujours disponible pour nous tenir informés et défendre nos droits.

